

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_210617_096

portant sur

FIXATION DES TARIFS DE LA RÉGIE DE RECETTE DE LA CENTRALE DE RÉSERVATION TOURISME

Le Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 7°,

VU la délibération n°CC_200711_03 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus-visés,

VU la décision n°CCDC_191204_102 du 4 décembre 2019 relative à la création de la régie de recettes Centrale de réservation Tourisme

VU la décision n° CCDC_200805_059 du 5 août 2020 relative aux traifs de la régie de recettes de la Centrale de réservation Tourisme

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De fixer les tarifs de la régie de recettes de la centrale de réservation Tourisme comme suit :

DÉSIGNATION	TARIF TTC
TARIFS GROUPE MUSÉE	
Période grande expo	
Forfait mini groupe (10 personnes maximum)	100,00
Forfait de 11 à 20 personnes (droit d'entrée + visite guidée)	200,00
À partir de 26 personnes : guide supplémentaire	50,00
Forfait visite libre jusqu'à 20 personnes	150,00
Visite libre : prix par personne supplémentaire	7,00
Visite guidée : prix par personne supplémentaire	7,00
Période hors grande expo	
Forfait mini groupe (10 personnes maximum)	80,00
Forfait de 11 à 20 personnes (droit d'entrée + visite guidée)	160,00
A partir de 26 personnes : Guide supplémentaire	50,00
Forfait visite libre jusqu'à 20 personnes	110,00
Visite libre : prix par personne supplémentaire	5,00
Visite guidée : prix par personne supplémentaire	5,00
Autres tarifs musée	
Droit de parole au musée (groupes avec guide externe)	20,00
Remise sur les forfait entrée groupe pour le CE (hors mini-groupe)	15 %
Forfait mini-groupe spécial COVID (5 personnes maximum)	50,00

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

TARIFS GROUPE VPAH	
Manufacture forfait mini-groupe (10 personnes maximum)	80,00
Manufacture groupe de 11 à 20 personnes	140,00
Manufacture groupe de 21 à 30 personnes	175,00
Manufacture groupe de 31 à 55 personnes	300,00
Apothicaire forfait mini-groupe (10 personnes maximum)	50,00
Apothicaire groupe de 11 à 20 personnes	90,00
Apothicaire groupe de 21 à 30 personnes	135,00
Apothicaire groupe de 31 à 55 personnes	250,00
Ville / Cité mini-groupe (10 personnes maximum)	50,00
Ville / Cité groupe de 11 à 20 personnes	90,00
Ville / Cité groupe de 21 à 30 personnes	135,00
Ville / Cité groupe de 31 à 55 personnes	250,00
Montplaisir forfait mini-groupe (10 personnes maximum)	50,00
Montplaisir groupe de 11 à 20 personnes	90,00
Montplaisir groupe de 21 à 30 personnes	135,00
Montplaisir groupe du 31 à 55 personnes	250,00
Forfait mini-groupe spécial COVID (5 personnes maximum)	50,00
Journée « Nature et découverte » : prix par personnes	31,00
Journée « Paul Dardé » : prix par personnes	31,00
Journée « Sciences de la Terre et Salagou » : prix par personnes	31,00
TARIFS GROUPE LECTURE DE PAYSAGE (NAVACELLE OU SALAGOU)	
Lecture de paysage (jusqu'à 30 personnes)	210,00
Lecture de paysage (de 31 à 554 personnes)	400,00
Lecture de paysage accueil presse	150,00
TARIFS SUPPLÉMENTAIRES	
Supplément dimanches et jours fériés	40,00
Supplément langue étrangère	50,00
Frais de dossier visite sèche : offert	gratuit
Frais de dossier -500€ / prix par jour sur les offres packagées produits CCL&L offert	gratuit
Frais de dossier -1000€ / prix par jour sur les offres packagées produits CCL&L offert	20,00
Frais de dossier +1000€ / prix par jour sur les offres packagées produits CCL&L offert	30,00
Frais de dossier -500€ / prix par jour sur les autres offres packagées : offert	gratuit
Frais de dossier -1000€ / prix par jour sur les autres offres packagées	40,00
Frais de dossier +1000€ / prix par jour sur les autres offres packagées	50,00

ARTICLE 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget principal, chapitre 70, article 7062,

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations,

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi-même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le dix sept juin deux mil vingt et un

Le Président,
Jean-Luc REQUI